

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 23 mai 2018 fixant le nombre de postes offerts au recrutement réservé sans concours pour l'accès au corps d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture organisé au titre de l'année 2018

NOR : MICB1812452A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 23 mai 2018, le nombre total de postes offerts au recrutement réservé sans concours pour l'accès au corps d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture organisé au titre de l'année 2018 est fixé à 156. Ils sont répartis de la manière suivante :

- 1 poste pour la Bibliothèque nationale de France ;
- 20 postes pour le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou ;
- 131 postes pour le ministère de la culture ;
- 1 poste pour le musée du quai Branly-Jacques Chirac ;
- 3 postes pour le musée Rodin.